

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD27

présenté par
M. Dive

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi visant à garantir l'accès sûr et tranquille à la nature pour les Français a pour objectif principal d'interdire la pratique de la chasse le dimanche. Pourtant, le nombre d'accidents de chasse est en nette diminution ainsi que le nombre de décès ; aussi, réduire le nombre de jours de chasse ne ferait que nuire aux missions de régulation des espèces. Or, sans cette régulation, nous verrions un accroissement des populations de gibiers, notamment de grands gibiers, et la variété des espèces animales et végétales ne serait plus maintenue. Les sangliers, cerfs et chevreuil sont en surpopulation dans le pays, le rôle de la chasse s'incarne aussi dans la régulation nécessaire de ces espèces. Cet amendement vise donc à supprimer l'article unique de cette proposition de loi afin de protéger la pratique de la chasse, aujourd'hui en nette diminution.